

Argentine

Australie

Canada

Chili

Chine

Japon

Mexique

Nouvelle-Zélande

Fédération de Russie

République de Corée

Uruguay

États-Unis d'Amérique



Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts Rapport sommaire de 2003

Table des matières

pg 02	Résumé
pg 03	Introduction
pg 04	Contexte
pg 05	Information sur le Processus de Montréal
pg 07	Points saillants sur les tendances
	Critère 1 – Maintien de la diversité biologique
	Indicateur 1a – La superficie par type forestier relativement à la superficie forestière totale
pg 10	Critère 2 – Préservation de la capacité de production des écosystèmes forestiers
	Indicateur 2a – La superficie de terres forestières et la superficie nette de terres forestières disponibles pour la production de bois
pg 11	Critère 3 – Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers
	Indicateur 3a – Le pourcentage et la superficie de forêt modifiée par des processus ou des agents autres que la variation historique
pg 12	Critère 4 – Conservation et maintien des ressources pédologiques et hydriques
	Indicateur 4b – Le pourcentage et la superficie de terres forestières aménagées principalement pour la protection
pg 13	Critère 5 – Maintien de la contribution des forêts aux cycles planétaires du carbone
	Indicateur 5a – La biomasse totale et le stock total de carbone de l'écosystème forestier
pg 14	Critère 6 – Maintien et accroissement des avantages socio-économiques à long terme pour répondre aux besoins de la société
	Indicateur 6.5a – Le nombre d'emplois directs et indirects dans le secteur forestier et le pourcentage de ces emplois relativement à l'emploi total
pg 16	Critère 7 – Cadre juridique, institutionnel et économique pour la conservation et l'aménagement durable des forêts
	Indicateur 7.4b – La portée, la fréquence et la fiabilité statistique des inventaires, des évaluations, de la surveillance et des autres renseignements utiles sur les forêts
pg 18	Conclusions, observations et prochaines étapes
pg 21	Annexes et liens vers les sites Web



Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts Rapport sommaire de 2003

Résumé

Établi en 1994, le Processus de Montréal est l'un des neuf processus régionaux et internationaux pour lesquels les pays membres cherchent à mettre en œuvre des critères et des indicateurs pour l'aménagement durable des forêts qui visent à orienter les activités de surveillance, d'évaluation et d'information de leurs forêts et à améliorer les politiques et les pratiques forestières. Les 12 pays membres du Processus de Montréal représentent 6 continents et 90 p. 100 des forêts des régions tempérées et boréales, soit 60 p. 100 des forêts du globe et 45 p. 100 du commerce des produits forestiers.¹

En 2003, les 12 pays membres du Processus de Montréal ont préparé un premier rapport national sur l'aménagement durable de leurs forêts en appliquant les 7 critères et les 67 indicateurs adoptés en 1995. Ces rapports visent à inspirer les politiques nationales et décrivent l'état et les tendances des forêts en fonction de la connaissance scientifique actuelle des écosystèmes forestiers et des valeurs que présentent les forêts pour la société.

Le *Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts – Rapport sommaire de 2003* s'adresse aux décideurs, aux parties concernées et à la communauté internationale. Il souligne la mise en œuvre efficace des critères et des indicateurs, comme en font foi les rapports nationaux sur les forêts. À cette fin, le *rapport sommaire* présente les données fournies par 12 pays membres pour un indicateur de chacun des sept critères du Processus de Montréal :

- 1 la diversité biologique,
- 2 la capacité de production des écosystèmes forestiers,
- 3 la santé et la vitalité des écosystèmes forestiers,
- 4 les ressources pédologiques et hydriques,
- 5 la contribution des forêts aux cycles planétaires du carbone,
- 6 les avantages socio-économiques et
- 7 le cadre juridique, institutionnel et économique.

Le *rapport sommaire* présente les données des rapports nationaux pour de nombreux autres indicateurs, mais il ne faut pas le considérer comme une évaluation de la durabilité de l'aménagement des forêts dans les pays membres du Processus de Montréal.

Les rapports nationaux sur les forêts démontrent que tous les membres ont accru leur capacité en matière de production de rapports depuis 1997, année de préparation des *premiers rapports préliminaires*. Malgré des différences notables, tous les pays partagent des tendances communes, comme un ralentissement du recul des forêts face à l'agriculture et à l'urbanisation, une meilleure réglementation relative à la protection des ressources pédologiques et hydriques et

peu d'emplois perdus dans le secteur des forêts par rapport à l'emploi total. La capacité de collecter des données et de produire des rapports sur les indicateurs varie considérablement d'un pays à l'autre, et aucun ne peut actuellement fournir de l'information pour l'ensemble des 67 indicateurs pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- 1 l'information historique n'existe tout simplement pas (par exemple les données sur les produits forestiers non ligneux);
- 2 les méthodes de collecte des données ne font pas l'unanimité d'un point de vue scientifique et donnent lieu à des lacunes infranationales (par exemple l'information sur les ressources pédologiques et hydriques); et
- 3 la connaissance scientifique de la mesure d'un indicateur est inexistante ou insuffisante (par exemple le morcellement des forêts).

Au cours des cinq prochaines années, on peut s'attendre à une amélioration notable et généralisée de la capacité des pays en matière de production de rapports sur les critères et les indicateurs du Processus de Montréal. Le recours aux critères et aux indicateurs devrait également s'intensifier aux fins de la planification stratégique, des inventaires forestiers, de la participation des parties intéressées et de la communication d'information aux décideurs à l'échelle nationale et infranationale. Les critères et les indicateurs serviront éventuellement de modèle pour la surveillance, l'évaluation et la communication de l'état d'autres ressources naturelles, comme les parcours, les ressources minérales et l'eau douce.

Les pays membres estiment que le Groupe de travail du Processus de Montréal est un forum très efficace pour la collaboration internationale, l'inspiration des efforts nationaux et la promotion d'une vision commune de l'aménagement durable des forêts et des méthodes d'évaluation. Le partage de l'information et de l'expérience acquise leur a permis de préciser des objectifs communs, d'intégrer la connaissance technique des méthodes de collecte et d'évaluation de l'information, de réaliser des ententes bilatérales et régionales de coopération et d'améliorer la capacité d'information sur l'aménagement durable des forêts.

Pour améliorer l'inspiration des politiques nationales et la capacité d'information des pays membres au moyen des critères et des indicateurs, le Groupe de travail axera ses efforts sur les mesures suivantes au cours des cinq prochaines années.

¹ Les pays membres du Processus de Montréal sont l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Chili, la Chine, la Corée, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay.

Introduction

- 1 Examiner, améliorer et partager les protocoles d'inventaire de données pour créer une capacité en matière de production de rapports.
- 2 Préparer de la documentation supplémentaire sur les applications nationales et infranationales des critères et des indicateurs.
- 3 Stimuler la collaboration technique entre les pays membres.
- 4 Examiner les indicateurs du Processus de Montréal et les améliorer, s'il y a lieu.
- 5 Diffuser les réalisations du Processus de Montréal et améliorer les communications à tous les échelons.
- 6 Préparer des stratégies de mobilisation des ressources des pays membres aux fins de la collecte de l'information requise.
- 7 Continuer de rechercher la contribution de toutes les parties concernées dans les pays membres.
- 8 Encourager les universités et les autres établissements d'enseignement à utiliser l'information la plus récente sur l'aménagement durable des forêts et sur les critères et indicateurs.
- 9 Encourager les organismes nationaux et internationaux à réaliser des travaux de recherche sur les indicateurs difficiles à mesurer.
- 10 Multiplier les échanges et les projets de collaboration et de coopération avec les autres processus de critères et d'indicateurs.
- 11 Utiliser les critères et les indicateurs comme base d'information nationale sur l'aménagement durable des forêts auprès des organismes internationaux, notamment le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF).
- 12 Rechercher l'approbation à l'échelle mondiale d'un ensemble universel de critères qui servira de cadre commun pour les processus régionaux et internationaux existants.
- 13 Encourager le recours aux critères et aux indicateurs dans d'autres secteurs et dans les initiatives internationales portant sur les indicateurs aux fins du développement durable.
- 14 Inviter d'autres pays à adhérer au Groupe de travail du Processus de Montréal.

En 2003, les 12 pays membres du Processus de Montréal ont préparé un premier rapport national sur leurs forêts en tenant compte des 7 critères et des 67 indicateurs de l'aménagement durable des forêts adoptés en 1995 pour évaluer l'état et les tendances des forêts à l'échelle nationale. Le *Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts – Rapport sommaire de 2003* s'adresse aux décideurs, aux parties concernées et à la communauté internationale et souligne l'évolution de l'utilisation des critères et des indicateurs, comme en font foi les rapports nationaux sur les forêts.

La section IV du *rapport sommaire* rend compte des progrès réalisés en présentant les données fournies par les 12 pays membres pour un indicateur de chacun des sept critères du Processus de Montréal. Cette information illustre parfaitement le contenu des différents rapports nationaux relativement à plusieurs des 67 indicateurs. Ces rapports, dont les adresses Web figurent en annexe 1, permettent de bien situer l'information présentée dans le *rapport sommaire* dans le contexte national.

La section II comprend des renseignements de base sur les forêts, les critères et les indicateurs.

La section III comprend des renseignements de base sur le Processus de Montréal.

La section V expose les conclusions et les observations convenues par les pays membres, en plus d'établir les prochaines étapes pour le Processus de Montréal.

Le Processus de Montréal est unique, car il réunit différents pays du monde visant à adopter une vision commune de l'aménagement durable des forêts.

Tous les pays membres du Processus de Montréal ont consacré beaucoup de temps et d'efforts à la préparation de leur rapport national, ce qui témoigne de leur volonté d'utiliser les critères et les indicateurs de mesure de l'aménagement durable de leurs forêts et d'inspirer des décisions éclairées dans les secteurs public et privé.

Contexte

Les forêts sont un élément indispensable de la qualité de vie et de la qualité de l'environnement. Pour bien des gens, les forêts sont une source de nourriture, de combustible, de logement, d'eau propre, de médicaments et d'emplois. Les forêts sont l'habitat de 70 p. 100 des animaux et des plantes terrestres de la planète. Elles assainissent l'air que nous respirons, réduisent la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, empêchent les sédiments d'envahir nos lacs et cours d'eau et protègent des inondations, des glissements de terrain et de l'érosion. Les forêts sont une ressource renouvelable dans des écosystèmes dotés d'une grande capacité d'adaptation. Quand elles sont aménagées de manière durable, elles peuvent fournir à la société d'aujourd'hui et aux générations futures tout un éventail de biens et de services nécessaires pour assurer la qualité de vie et la qualité de l'environnement.

L'idée que l'aménagement durable des forêts peut représenter la contribution du secteur forestier au développement durable de la planète a été lancée au Sommet de la Terre de 1992, à Rio. On y a également souligné le rôle des critères et des indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs d'aménagement durable. En guise d'action concrète, 12 pays ont décidé de collaborer à l'élaboration de critères et d'indicateurs communs pour décrire et évaluer les efforts nationaux liés à l'atteinte des objectifs d'aménagement durable. Ces pays contiennent 90 p. 100 des forêts des régions tempérées et boréales du globe.

L'initiative a pris le nom de « Processus de Montréal » et s'inscrit dans un mouvement mondial auquel participent actuellement près de 150 pays et neuf processus régionaux et internationaux d'élaboration, de mise en œuvre et d'utilisation de critères et d'indicateurs pour décrire l'aménagement durable des forêts, coordonner la collecte, le stockage et la diffusion des données, surveiller et évaluer l'état réel et prospectif des forêts et informer les décideurs du secteur forestier. Ces efforts profitent du soutien d'organismes internationaux comme l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (OAA), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et l'Union internationale des instituts de recherches forestières (UIIRF).

La contribution des critères et des indicateurs à l'aménagement durable des forêts est un concept reconnu dans le monde entier par l'entremise du Groupe intergouvernemental sur les forêts (GIF, 1995-1997), du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF, 1997-2000) et du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF, 2000), qui relèvent de la Commission du développement durable des Nations Unies.

Au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en Afrique du Sud en septembre 2002, on a confirmé l'engagement mondial à l'égard de l'aménagement durable des forêts dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. De même, la *Conférence internationale sur la contribution des critères et des indicateurs de l'aménagement durable : Les prochaines étapes*, qui a eu lieu au Guatemala en février 2003, a permis d'énoncer un certain nombre de recommandations concernant les mesures nationales et internationales requises pour améliorer l'élaboration, la mise en œuvre et l'utilisation des critères et des indicateurs.

Le processus de Montréal

A. Le Groupe de travail du Processus de Montréal

Le Groupe de travail du Processus de Montréal sur les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts des régions tempérées et boréales (Groupe de travail du Processus de Montréal) est un organisme établi en 1994 qui compte 12 pays membres : l'Argentine, l'Australie, le Canada, le Chili, la Chine, la Corée, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et l'Uruguay. Ces pays représentent la majorité des continents, 90 p. 100 des forêts des régions tempérées et boréales du globe et 60 p. 100 de la totalité des forêts. Ils comptent 35 p. 100 de la population mondiale et réalisent 45 p. 100 du commerce des produits forestiers.

Le Groupe de travail du Processus de Montréal se réunit régulièrement dans les pays membres, selon une formule de rotation. En règle générale, ces réunions sont l'occasion d'inviter des représentants d'autres processus, d'organismes internationaux comme la FAO et l'OIBT, de groupes d'environnementalistes et du secteur privé. Les parties concernées du pays hôte ont l'occasion d'échanger avec les membres du Groupe de travail et peuvent participer aux séances par l'entremise de leur délégation nationale.

Le Groupe de travail du Processus de Montréal profite du soutien d'un bureau de liaison établi à Ottawa, au Canada et d'un comité consultatif technique (CCT) créé en 1996 et comprenant des spécialistes des pays membres. Le CCT offre des conseils techniques et scientifiques sur la mise en œuvre des critères et des indicateurs du Processus de Montréal. Il a déjà fourni au Groupe de travail de précieux conseils sur des questions ayant trait à la collecte, au stockage et à la diffusion des données, à la mesure des indicateurs et à la production de rapports.

B. Critères et indicateurs du Processus de Montréal

Dans le cadre de la Déclaration de Santiago, adoptée en 1995, les pays membres du Groupe de travail du Processus de Montréal ont convenu d'établir un ensemble complet de 7 critères et de 67 indicateurs pour mesurer l'état actuel et prospectif de leurs forêts à l'échelle nationale. Les sept critères reproduisent les objectifs fondamentaux de l'aménagement durable des forêts, tandis que les indicateurs sont les moyens de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Les critères du Processus de Montréal sont les suivants :

- 1 le maintien de la diversité biologique – 9 indicateurs;
- 2 la préservation de la capacité de production des écosystèmes forestiers – 5 indicateurs;
- 3 le maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers – 3 indicateurs;
- 4 la conservation et le maintien des ressources pédologiques et hydriques – 8 indicateurs;
- 5 le maintien de la contribution des forêts aux cycles planétaires du carbone – 3 indicateurs;
- 6 le maintien et l'accroissement des avantages socio-économiques à long terme pour répondre aux besoins de la société – 19 indicateurs;
- 7 le cadre juridique, institutionnel et économique pour la conservation et l'aménagement durable des forêts – 20 indicateurs.

Les sept critères constituent ensemble une approche globale de l'aménagement des forêts qui tient compte de la gamme complète des valeurs associées à cette précieuse ressource. L'annexe 2 du présent rapport énonce les 67 indicateurs associés à ces critères.

Certains indicateurs sont quantifiables (par exemple le pourcentage du couvert forestier d'un pays), tandis que d'autres sont qualitatifs ou descriptifs (par exemple la planification forestière, la participation du public, les investissements ou la politique fiscale). La mesure et la description des indicateurs fournissent de l'information sur les forêts et sur l'atteinte des objectifs d'aménagement durable.

Le processus de Montréal

suite

Les critères et les indicateurs du Processus de Montréal constituent un cadre qui contribue à préciser « la valeur et l'intérêt des forêts d'un pays ». Ils permettent de considérer les forêts comme des écosystèmes qui fournissent une diversité complexe et dynamique de biens et de services au profit de l'environnement, de la société et de l'économie. Les pays membres du Processus de Montréal ont de plus en plus recours aux critères et aux indicateurs pour surveiller, évaluer et décrire leurs initiatives d'aménagement durable des forêts. Dans un grand nombre d'entre eux, les critères et les indicateurs actuels inspirent les politiques infranationales, les plans d'aménagement, les inventaires forestiers et d'autres critères et indicateurs aux fins de la promotion de l'aménagement durable des forêts.

Les critères et les indicateurs du Processus de Montréal peuvent décrire tous les types de forêts d'un pays donné, y compris les forêts publiques et privées, les forêts tropicales et les plantations. Les énoncés favorisent la souplesse d'utilisation. Dans certains cas, les pays membres ont adapté les critères et les indicateurs pour qu'ils conviennent à leur situation particulière, très variable compte tenu de la disparité géographique et culturelle du Processus de Montréal.

L'indispensable collaboration

La nécessité pour les pays de collaborer à la résolution de problèmes communs grandit parallèlement à l'augmentation de la pression exercée sur les ressources forestières du globe. Le Processus de Montréal est un bon exemple de cette collaboration. Les 12 pays membres en ont déjà tiré parti par la promotion d'objectifs communs, l'amélioration de la capacité d'information sur les forêts, l'établissement de priorités nationales, la mobilisation des ressources et la définition des attentes internationales à l'égard de l'aménagement durable des forêts. Ils collaborent désormais en toute confiance malgré la diversité de leurs écosystèmes forestiers, de leurs structures de propriété et de leurs conditions socio-économiques.

C. Travaux antérieurs aux rapports nationaux de 2003 et au Rapport sommaire de 2003

Trois importants travaux du Groupe de travail du Processus de Montréal ont constitué les fondements des rapports nationaux de 2003 sur les forêts et du *Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts – Rapport sommaire de 2003*.

En 1997, le Groupe de travail du Processus de Montréal publiait son *Premier rapport préliminaire* sur la capacité institutionnelle des pays membres de rassembler des données et de produire des rapports sur les critères et les indicateurs. Ce rapport conjoint se fondait sur les évaluations par les pays membres de la disponibilité de l'information afférente aux 67 indicateurs. Les rapports nationaux préliminaires comprenaient des données de base et soulignaient à la fois la capacité des pays en matière de production de rapports et leurs lacunes en matière de données sur les différents indicateurs.

En décembre 1999, le Processus de Montréal publiait *Des forêts pour l'avenir*, une brochure explicative pour la sensibilisation du public et des décideurs à la contribution potentielle des critères et des indicateurs à la conservation et à l'aménagement durable des forêts.

En avril 2000, le Processus de Montréal publiait, à l'occasion de la 8^e Réunion de la Commission du développement durable des Nations Unies, *Le Processus de Montréal – Progrès et innovations dans la mise en œuvre des critères et des indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales*. Ce rapport soulignait les réalisations des pays membres à l'égard de la mise en œuvre des critères et des indicateurs, notamment le renforcement des capacités, la collecte des données, la gestion des ressources forestières, l'élaboration des politiques, la réglementation et la collaboration technique.

Points saillants sur les tendances

Critère 1

La présente section donne des exemples de l'information présentée dans les différents rapports nationaux de 2003 élaborés par les pays membres du Processus de Montréal. Pour chacun des sept critères, en commençant par le premier (le maintien de la diversité biologique), les renseignements fournis par les 12 pays sont regroupés en fonction d'un indicateur précis. Dans chaque cas, on décrit brièvement la méthode de rapprochement des données, et l'on commente les résultats en tenant compte de l'expérience des pays membres. Il importe de signaler qu'il s'agit de points saillants et que le rapport sommaire n'évalue pas la durabilité de l'aménagement forestier dans les pays membres du Processus de Montréal.

Critère 1 : Maintien de la diversité biologique

Indicateur 1a – La superficie par type forestier relativement à la superficie forestière totale

Le maintien de la diversité biologique est une composante essentielle de l'aménagement durable des forêts, étant donné que les processus écologiques et les populations viables d'espèces caractéristiques des écosystèmes forestiers dépendent d'un écosystème contigu ou d'une superficie minimum. Chaque type de forêt est considéré comme un écosystème distinct et réputé comprendre une variété de composantes d'écosystème. Les populations d'espèces varient en réaction à la maturation de leur forêt et aux événements ponctuels comme les incendies, mais leurs tendances à long terme reflètent la superficie et les caractéristiques de leur habitat. Si l'on maintient une superficie suffisamment grande pour chaque type de forêt, les écosystèmes peuvent mieux résister aux pertes subies par suite des incendies de forêt, des ouragans, des typhons, des maladies, des insectes, d'autres ravageurs et d'incidents comparables. La figure 1 montre l'étendue des forêts selon le pays, au fil du temps. La figure 2 montre le pourcentage du couvert forestier selon le type de forêt dans chaque pays (conifères ou latifoliés).

Commentaires sur l'information et l'exercice de collecte des données

En dépit d'une présomption d'exactitude, les données ne sont pas totalement précises quand elles se fondent sur des documents historiques et des estimations modélisées. De plus, depuis quelques années, les projections issues des exercices d'évaluation et leur conversion en données écologiques quantifiables ont parfois donné lieu à une surestimation de la superficie du couvert forestier. À titre d'exemple, les projections issues de l'analyse des cartes établies par satellite et leur conversion en données quantifiables donnent pour l'Australie une augmentation de son couvert forestier. Il faut donc interpréter avec prudence toute modification du pourcentage du couvert forestier depuis les 20 dernières années. Dans certains pays membres du Processus de Montréal, on trouve des forêts tropicales dont la superficie est comprise dans ces données.

Critère 1

suite

Observations

Le couvert forestier total des 12 pays du Processus de Montréal s'établit à 875,37 millions d'hectares (ha). En pourcentage, le couvert forestier varie considérablement selon les pays. L'Argentine, l'Australie, le Chili et la Chine ont de grandes régions désertiques et de grands écosystèmes non forestiers. L'information historique et les données de modélisation indiquent une forte diminution du couvert forestier dans beaucoup de pays depuis quelques centaines d'années. Une diminution rapide du couvert forestier peut souvent s'expliquer par les grands mouvements de populations que sont, par exemple, l'établissement de nombreux émigrants d'Europe au Canada, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis ou la colonisation des régions intérieures en Argentine, au Chili et au Mexique. Le rythme du recul des forêts a cependant ralenti à la fin du 20^e siècle.

Parmi les 12 pays membres du Processus de Montréal, l'Australie, la Corée et le Mexique affichent actuellement un recul de leur forêt naturelle. Le phénomène s'explique par différents facteurs, notamment l'affectation de terrains forestiers à de nouvelles activités d'agriculture et d'élevage. Au Mexique, malgré le recul de la forêt naturelle, le couvert forestier total augmente en raison des initiatives de plantation. Dans certains pays, les plantations répondent de plus en plus aux besoins nationaux en matière de bois. En Nouvelle-Zélande, les plantations produisent 99,5 p. 100 du bois requis pour répondre à la demande interne et externe. Dans d'autres pays, on note une augmentation du couvert forestier attribuable à différents facteurs environnementaux, sociaux et économiques. Aux États-Unis, depuis les années 20, l'efficacité agricole favorise le reboisement des terres d'exploitation difficile.

Figure 1 : Évolution de l'étendue des forêts selon le pays



L'icône de l'arbre indique le début et la fin des données

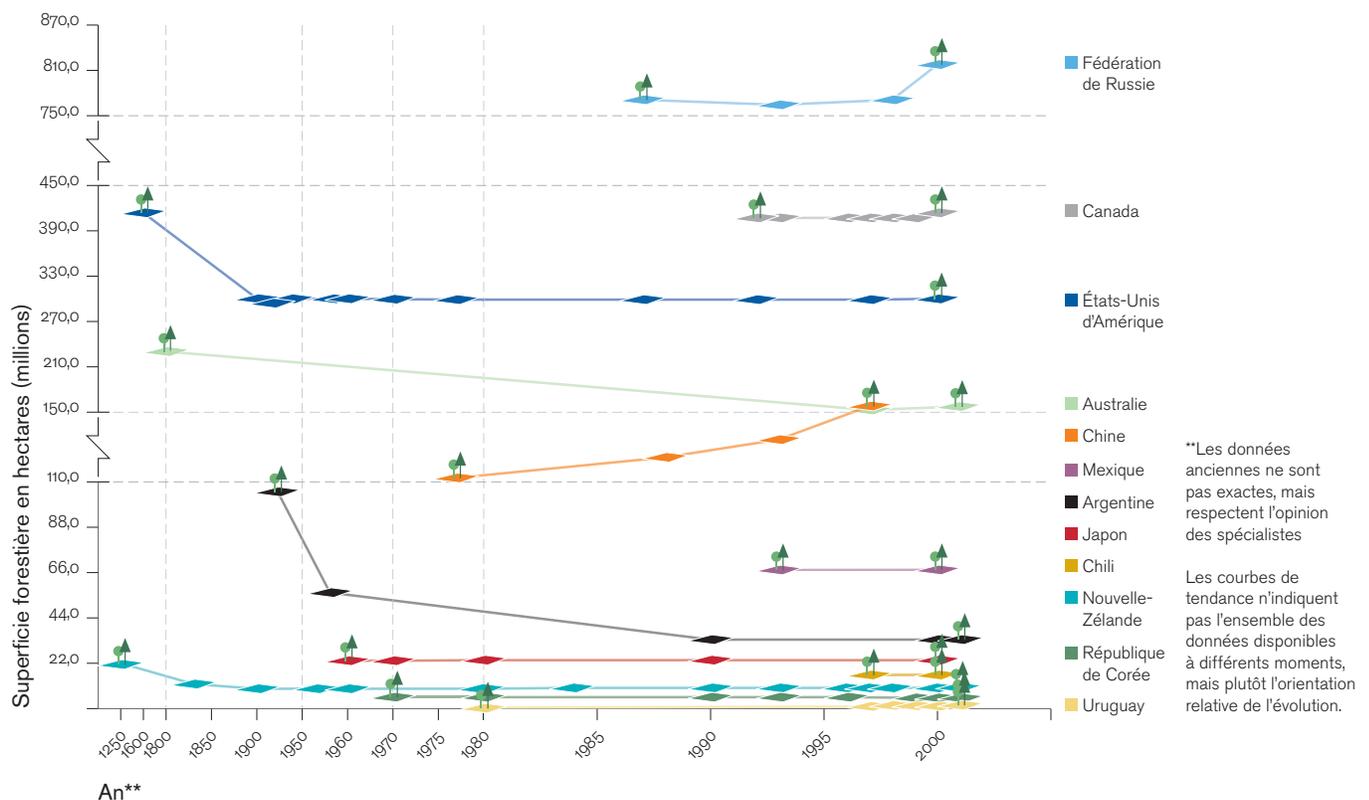
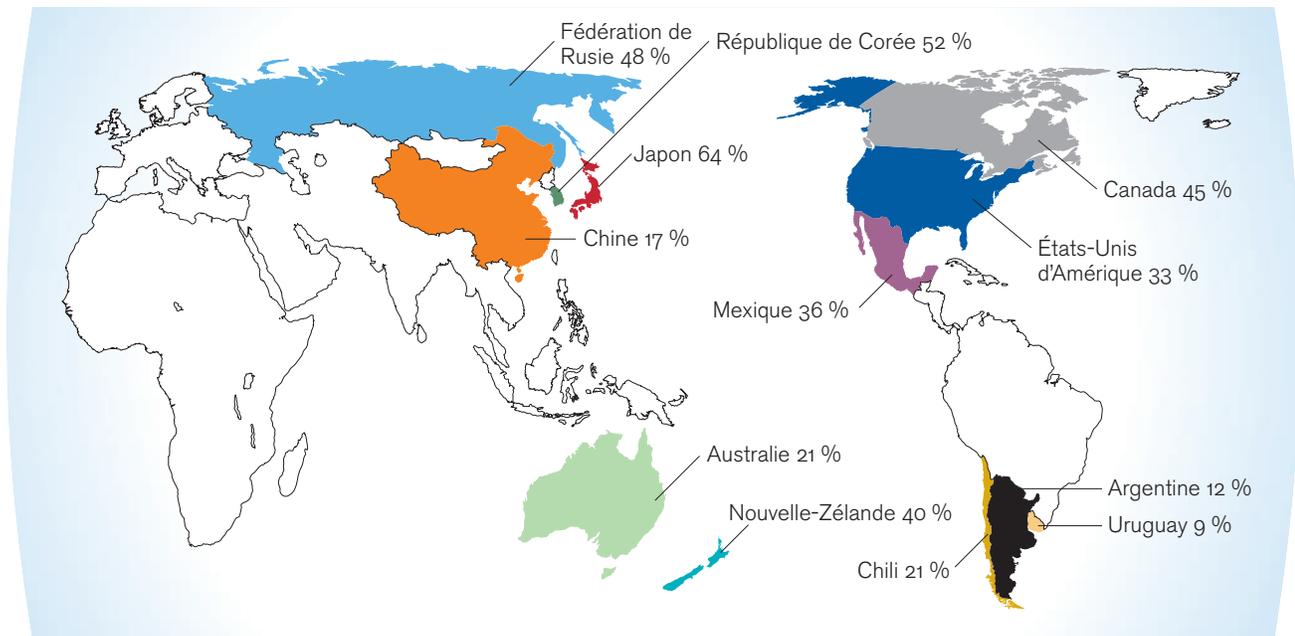
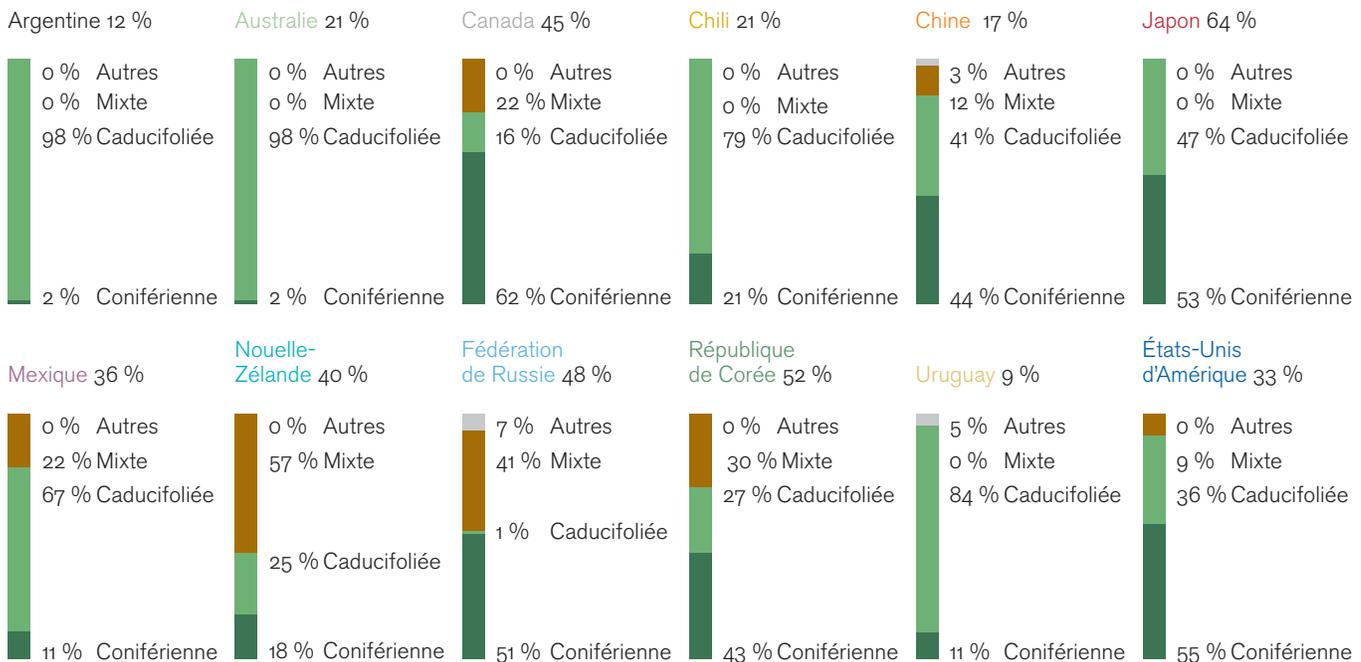


Figure 2 : Pourcentage du couvert forestier selon le type de forêt dans chaque pays

Pourcentage du couvert forestier dans chaque pays



Pourcentage du couvert forestier selon le type de forêt



*Parmi les « autres » sont classées les forêts de bambous, les palmeraies et les forêts non décrites; « mixte » qualifie précisément les forêts où se mélangent feuillus et conifères

Critère 2

Critère 2 : Préservation de la capacité de production des écosystèmes forestiers

Indicateur 2.a – La superficie des terres forestières et la superficie nette de terres forestières disponibles pour la production de bois

Beaucoup de collectivités dépendent directement ou indirectement des forêts pour un large éventail de biens et de services liés ou non à l'exploitation de la ressource. Pour préserver la vitalité des forêts, il faut certainement en maintenir l'existence, mais il faut aussi connaître la quantité de biens et de services issus des forêts et la quantité susceptible d'être maintenue. Toute modification de la capacité de production des écosystèmes forestiers peut être considérée comme une indication de difficultés économiques, d'un aménagement déficient ou de la présence d'agents imprévus nuisibles à l'écosystème (par exemple les pluies acides).

La superficie des terres forestières et celle des terres disponibles pour la production de bois sont un indicateur qui fournit de l'information essentielle pour calculer la capacité de production de bois des forêts existantes. Il s'agit de la superficie nette de terres forestières disponibles pour la production de bois par rapport à la superficie totale des terres forestières d'un pays donné. L'écart entre les deux mesures démontre que certaines forêts ne seront pas exploitées à des fins de production, qu'importe la raison. La figure 3 montre, selon le pays, le pourcentage de terres forestières disponibles pour la production de bois, à l'exception des terres forestières non disponibles en raison d'une loi, d'un règlement ou d'une politique.

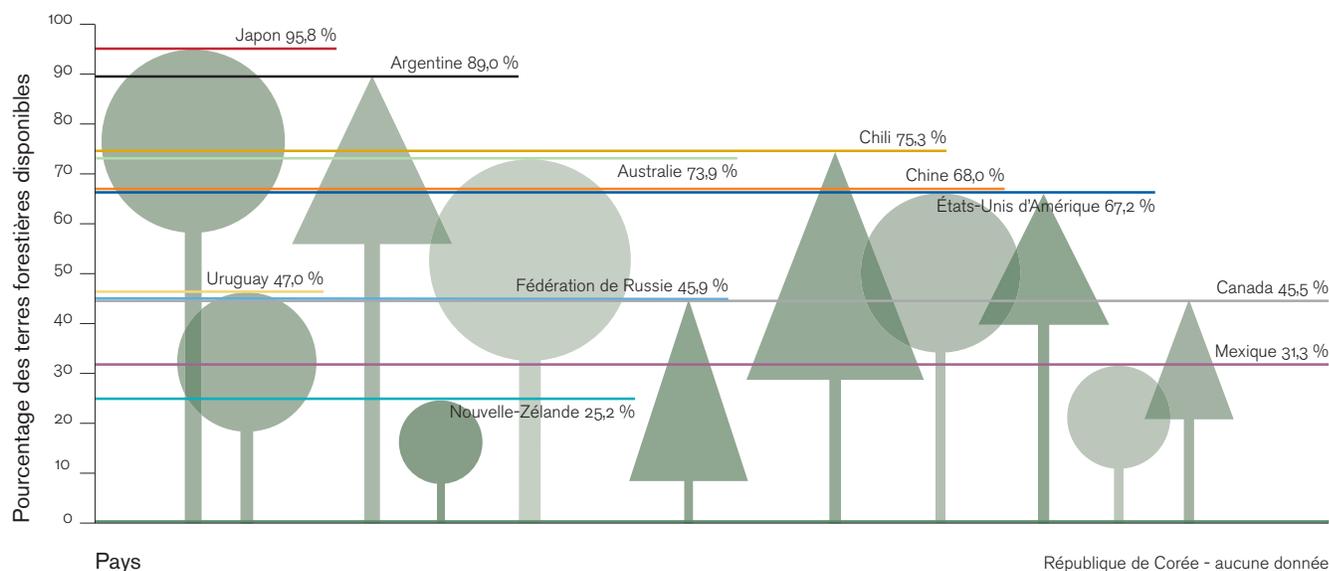
Commentaires sur l'information et l'exercice de collecte des données

Aux fins de cet indicateur, le terme « disponible » s'applique aux terres forestières où l'exploitation n'est pas interdite. Le concept fait donc abstraction des parcs, des terres forestières protégées, comme les bassins hydrographiques municipaux et des terres forestières, où l'on n'autorise que le prélèvement de produits non ligneux comme le gibier et les végétaux d'ornement. Les terres forestières privées et publiques que leur propriétaire n'ont pas l'intention d'exploiter sont tout de même réputées disponibles pour la production de bois. L'information pour cet indicateur comprend les terres réputées indisponibles actuellement pour des raisons économique ou technologique qui en affectent la qualité marchande.

Observations

Dans plusieurs de ces pays, la plus grande part des terres forestières sont disponibles pour la production de bois. La non-disponibilité des terres forestières s'explique habituellement par une loi, un règlement ou une politique d'affectation qui diffère de la production de bois. Il peut s'agir alors du maintien de la diversité biologique ou de forêts récréatives, comme c'est souvent le cas en Nouvelle-Zélande et au Canada.

Figure 3 : Pourcentage des terres forestières disponibles pour la production de bois, non comprises les terres forestières qui ne sont pas disponibles en raison d'une loi, d'un règlement ou d'une politique



Critère 3

Critère 3 : Maintien de la santé et de la vitalité des écosystèmes forestiers

Indicateur 3a – Le pourcentage et la superficie de forêt modifiée par des processus ou des agents autres que la variation historique

La santé des écosystèmes forestiers est essentielle pour assurer l'aménagement durable des forêts. Elle se définit par la capacité de régénération d'un écosystème. Les facteurs chroniques susceptibles de nuire à la santé d'un écosystème comprennent la pollution, le déséquilibre nutritif, le surpâturage et la diminution des populations d'abeilles et autres pollinisateurs.

L'indicateur décrit le pourcentage et la superficie des forêts affectées par de tels processus. L'information illustre l'incidence de différents processus et agents naturels ou anthropiques sur les processus écologiques des forêts. Il s'agit notamment de la réaffectation des terres forestières, de l'exploitation non viable des ressources, de l'altération des cycles naturels d'incendie et d'inondation et de l'introduction d'espèces étrangères, notamment les espèces pathogènes et invasives. Quand les processus écologiques sont bouleversés au-delà d'un seuil critique, il peut en résulter une modification permanente des caractéristiques de l'écosystème forestier. Le suivi périodique d'indicateurs précis permet de détecter rapidement tout changement délétère et de modifier en conséquence les stratégies d'aménagement afin de le contrer. La figure 4 montre l'incidence des feux irréprimés, au fil du temps et selon le pays.

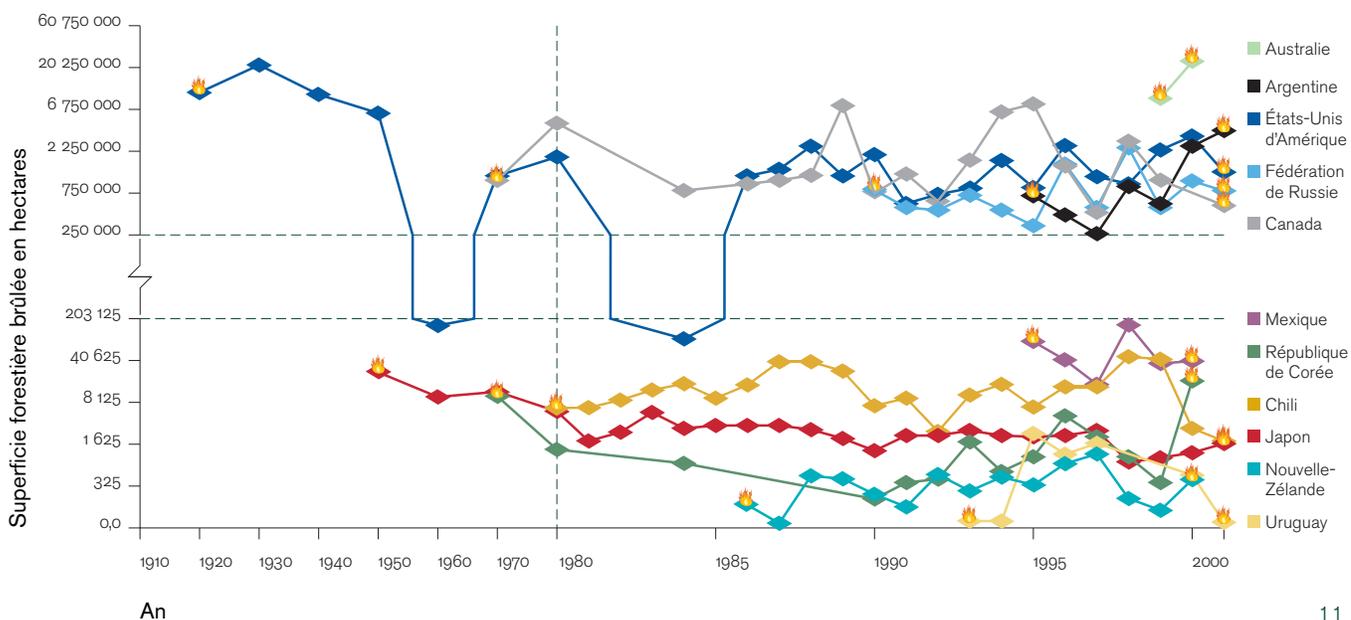
Commentaires sur l'information et l'exercice de collecte des données

De tous les processus et agents pouvant affecter la santé des forêts, on présente dans le rapport sommaire uniquement l'information sur les dommages causés par les incendies. Dans la plupart des pays, les données sont trop fragmentaires pour établir des tendances historiques. Par conséquent, la plupart des données concernent les incendies naturels et anthropiques accidentels ou provoqués survenus au cours des 15 dernières années.

Observations

On ne possède pas de données sur les forêts détruites par des feux irréprimés qui permettent de mesurer les variations historiques. La plupart des pays rassemblent cette information depuis 1995, et même depuis plus longtemps dans certains cas. L'information disponible concernant les 15 dernières années montre que la superficie des forêts détruites par des incendies est relativement constante, en dépit des écarts annuels considérables observés dans les différents pays. Les données historiques des États-Unis indiquent une forte diminution de la superficie forestière détruite par des incendies depuis 1900. Cette tendance s'explique par la mise en œuvre de programmes vigoureux de suppression des incendies, mais ces mêmes programmes ont contribué à aggraver la situation sur le plan de l'écologie et des incendies dans les forêts de l'Ouest du pays.

Figure 4 : Incidence des feux irréprimés au fil du temps et selon le pays



Critère 4

Critère 4 : Conservation et maintien des ressources pédologiques et hydriques

Indicateur 4b – Le pourcentage et la superficie de terres forestières aménagées principalement pour la protection

Les ressources pédologiques et hydriques des forêts et leurs fonctions connexes de protection et de régulation des bassins hydrographiques sont des composantes essentielles de l'aménagement durable des forêts. Les caractéristiques chimiques, physiques et biologiques des systèmes aquatiques sont d'excellents indicateurs de l'état des forêts avoisinantes. La conservation des ressources pédologiques et hydriques influe directement sur le maintien de la productivité des écosystèmes forestiers et sur la protection des ressources biologiques et de la propriété.

L'indicateur est une mesure du pourcentage et de la superficie des terres forestières aménagées principalement pour la protection. L'aménagement forestier devrait comprendre des mesures qui visent à réduire l'érosion des sols et à protéger la qualité de l'eau. La mesure des terres forestières dédiées à la protection des sols et de l'eau permet de savoir jusqu'à quel point l'aménagement forestier tient compte de ces éléments. La figure 5 illustre les tendances générales des forêts aménagées à des fins de protection au cours des 20 dernières années.

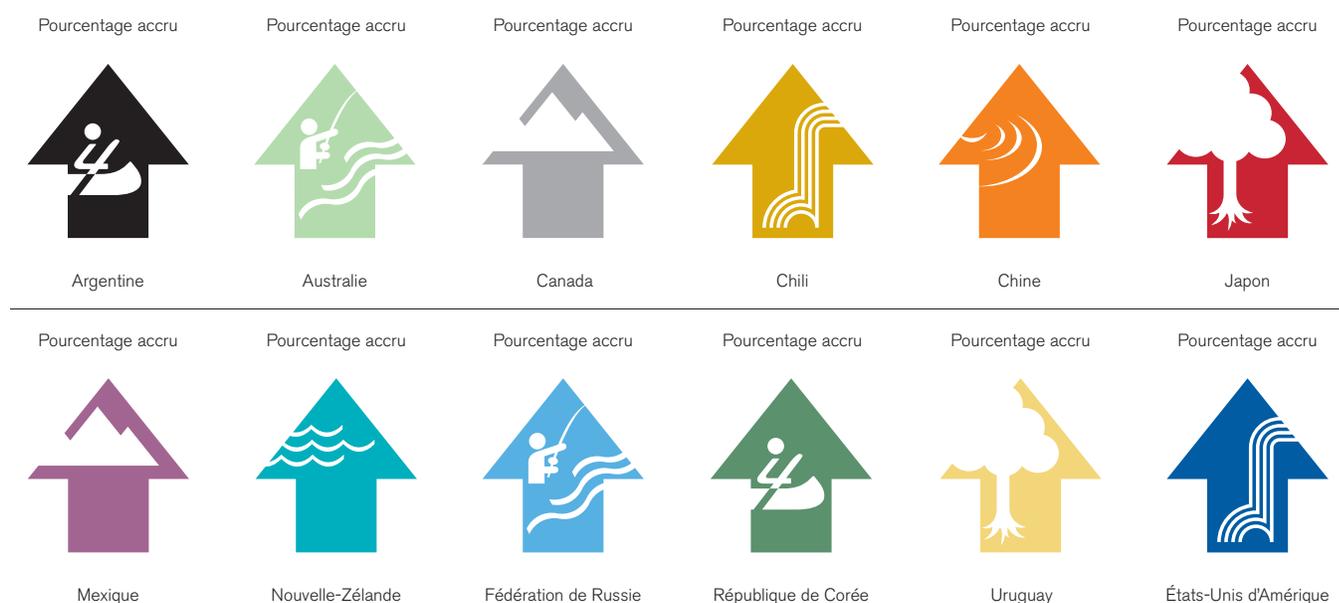
Commentaires sur l'information et l'exercice de collecte des données

Dans la plupart des pays, on ne possède pas de données quantitatives sur la superficie de terres forestières aménagées principalement pour la protection des sols, de l'eau et des systèmes riverains. Cependant, il existe presque partout de l'information qualitative sur le sujet, en termes de pourcentage de l'aménagement forestier pour des raisons de protection (par exemple les nouvelles zones protégées et les nouvelles lois pertinentes).

Observations

La protection des sols et de l'eau prend de plus en plus d'importance dans les politiques forestières et les initiatives d'aménagement des forêts. Les pays disposent de lois, de politiques et de différentes mesures volontaires, comme les pratiques de gestion optimales, pour protéger les bassins hydrographiques, les bandes riveraines et les nappes d'eau vulnérables. En soulignant l'importance des ressources pédologiques et hydriques, la plupart des pays influent à la hausse sur le pourcentage des terres forestières aménagées pour protéger ces ressources. À titre d'exemple, l'augmentation des terres forestières en Chine s'inscrit dans le cadre des programmes nationaux de stabilisation des sols. En soulignant l'importance des ressources pédologiques et hydriques, la plupart des pays influent à la hausse sur le pourcentage des terres forestières aménagées pour protéger ces ressources.

Figure 5 : Pourcentage des terres forestières aménagées principalement à des fins de protection



Critère 5

Critère 5 : Maintien de la contribution des forêts aux cycles planétaires du carbone

Indicateur 5.a – La biomasse totale et le stock total de carbone de l'écosystème forestier

Les forêts jouent un rôle indispensable, constituant à la fois une source de carbone et un moyen de piéger le carbone présent dans l'atmosphère terrestre. L'importance de ce double rôle ne fait aucun doute, compte tenu de l'incidence des concentrations de gaz carbonique dans l'atmosphère sur l'évolution climatique de notre planète. Les forêts absorbent le gaz carbonique de l'atmosphère par photosynthèse et le libèrent par la respiration des plantes, la dégradation du bois et des feuilles, les incendies de forêts et le déboisement. L'aménagement des forêts et l'utilisation des produits forestiers influent sur la séquestration du gaz carbonique et son rejet dans l'atmosphère. De plus, la biomasse forestière est un composé recyclable de carbone qui peut remplacer les combustibles fossiles. Dans certains pays, l'évolution climatique planétaire risque de provoquer une diminution du couvert forestier ou de la productivité des forêts. Dans d'autres, le phénomène aura un effet contraire. Mais dans les deux cas, on a tout lieu de s'inquiéter d'une telle modification de la diversité biologique des forêts.

L'indicateur composé de la biomasse totale et du stock total de carbone de l'écosystème forestier permet de mesurer la quantité de carbone que séquestrent les écosystèmes forestiers des différents pays, puis d'élaborer des stratégies nationales pour freiner l'évolution climatique de notre planète. Le climat planétaire inspire à son tour des stratégies nationales sur l'aménagement durable des forêts, puisque le changement climatique peut nuire à l'équilibre écologique qui donne lieu à la diversité et à

la répartition actuelle des forêts. La figure 6 montre, selon le pays, la quantité totale de carbone aérien et souterrain de l'écosystème forestier.

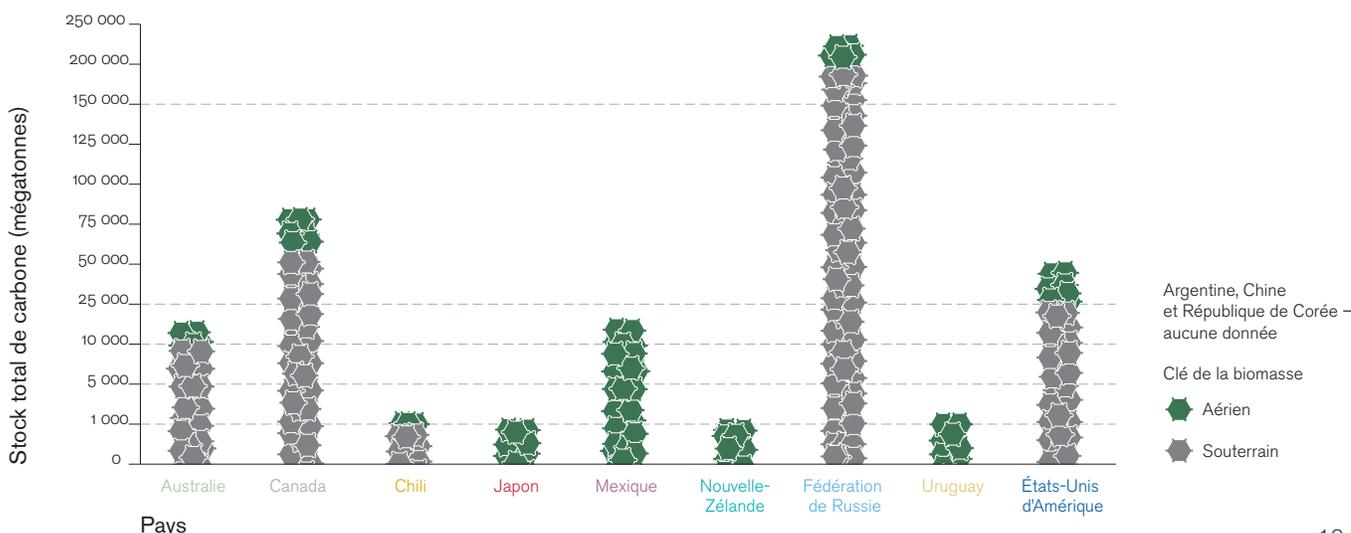
Commentaires sur l'information et l'exercice de collecte des données

La méthode utilisée pour calculer et rapporter la quantité de carbone est conforme à celle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Dans certaines forêts boréales nordiques, le volume du carbone souterrain sera bien supérieur à celui du carbone aérien. Pour faciliter l'étude comparative des données des différents pays, on fait la distinction entre le carbone aérien et le carbone souterrain dans les rapports sur la quantité totale de carbone.

Observations

Le carbone terrestre de la planète présent dans les végétaux se définit par les matières organiques mortes et vivantes qui se trouvent dans les parties aériennes et souterraines. Le carbone souterrain peut comprendre une bonne part du carbone des forêts. En raison des matières organiques accumulées dans la tourbe, les pays de forêts boréales, comme la Russie et le Canada, recèlent davantage de carbone souterrain que les pays à dominante de forêts tempérées. On possède actuellement peu de données sur la quantité de carbone présent dans l'écosystème forestier, mais la modélisation suggère que le déboisement, le boisement, le reboisement, la croissance continue et, éventuellement, le réchauffement des sols dans les régions froides du globe ont une grande incidence sur la quantité totale de carbone dans l'écosystème forestier.

Figure 6 : La quantité totale de carbone aérien et souterrain de l'écosystème forestier, selon le pays



Critère 6

Critère 6 : Maintien et accroissement des avantages socio-économiques à long terme pour répondre aux besoins de la société

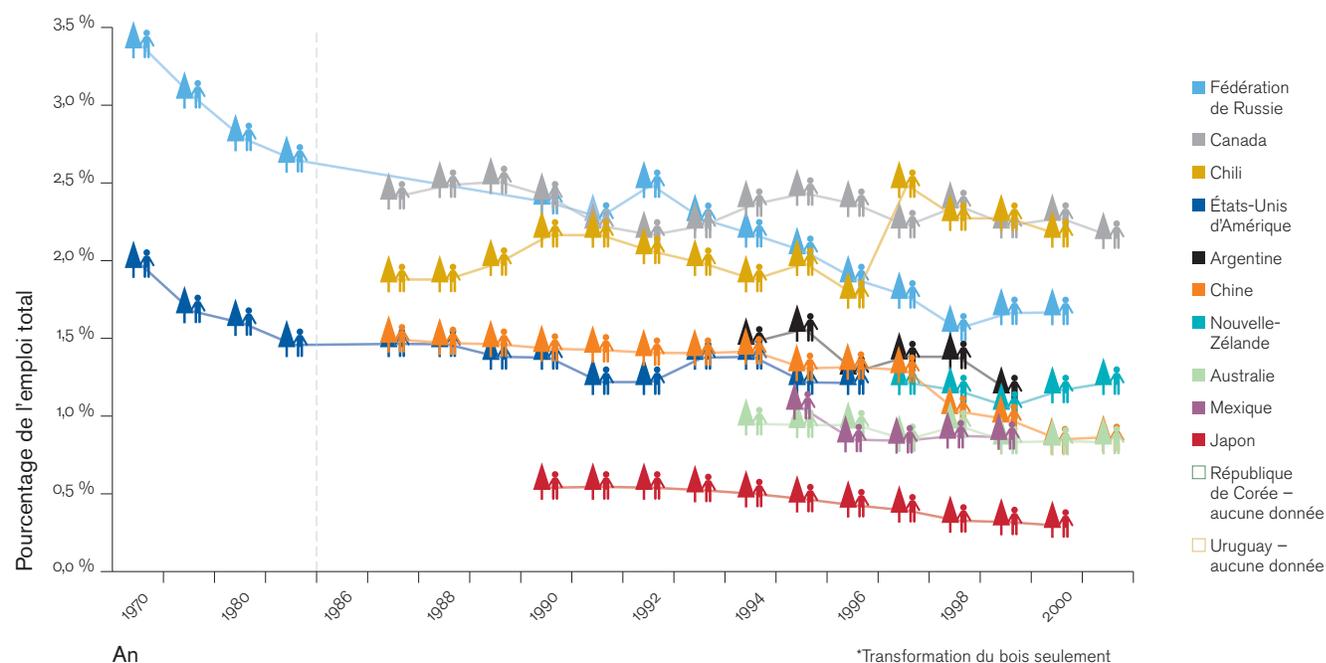
Indicateur 6.5a – Le nombre d'emplois directs et indirects dans le secteur forestier et le pourcentage de ces emplois relativement à l'emploi total

Les écosystèmes forestiers sont renouvelables et potentiellement perpétuels. Les programmes efficaces d'aménagement permettent aux forêts de conserver leur intégrité écologique, leurs caractéristiques biologiques et leur capacité de réagir à l'évolution de leurs conditions d'existence. Depuis longtemps, l'aménagement des forêts vise essentiellement à maximiser la production de bois. Depuis quelques dizaines d'années, toutefois, l'aménagement forestier englobe de plus en plus un large éventail d'usages. La volonté de protection, de conservation et d'aménagement durable trouve son inspiration dans la valeur économique et sociale des forêts.

Le nombre d'emplois directs et indirects dans le secteur forestier et le pourcentage de ces emplois relativement à l'emploi total sont l'indicateur des avantages socio-économiques des forêts. Les emplois directs s'exercent en forêt ou à proximité de la forêt. Il peut s'agir, entre autres, d'activités d'exploitation forestière, de sciage et de loisirs. Les emplois indirects s'exercent à l'écart de la forêt et comprennent, par exemple, la fabrication de meubles en bois, la vente de fertilisants et l'installation d'équipement récréatif. L'indicateur est une mesure de la vitalité économique du secteur forestier.

La figure 7 montre le pourcentage d'emplois dans le secteur des produits forestiers par rapport à l'emploi total dans les différents pays. En raison du manque de données, l'information concerne uniquement les emplois liés au bois et aux produits ligneux. Il n'en reste pas moins que l'information est utile pour l'analyse comparative des emplois de l'industrie du bois et des produits ligneux par rapport à l'emploi total à l'échelle nationale.

Figure 7 : Pourcentage des emplois directs dans le secteur des produits forestiers par rapport à l'emploi total



Commentaires sur l'information et l'exercice de collecte des données

Les données de la figure 7 représentent les emplois liés à l'exploitation des forêts et à la première transformation des produits. Il ne s'agit pas de tous les emplois directs dans le secteur forestier. Dans la plupart des pays, on ne dispose pas de données sur les emplois tributaires de la forêt, dans des domaines comme la protection, la recherche, l'enseignement et l'aménagement. Certains organismes ne relevant pas du secteur forestier collectent ce genre de données, mais le Processus de Montréal n'y a pas encore accès.

Observations

La plupart des données indiquent un faible pourcentage et une légère diminution des emplois dans l'industrie des produits forestiers. La Nouvelle-Zélande fait exception, compte tenu de ses activités d'exploitation dans les plantations matures. Cependant, en période de croissance économique, on peut interpréter la stabilité du pourcentage d'emplois du secteur forestier comme une augmentation globale du nombre absolu des emplois liés à l'exploitation et à la transformation des produits du bois. L'analyse de ces pourcentages ne permet pas de mesurer l'importance relative du secteur forestier quant à sa capacité de répondre aux besoins de la société en matière de matériaux de construction et des fibres. En règle générale, on compte davantage d'emplois indirects que d'emplois directs. L'Australie, par exemple, évalue que ses forêts génèrent trois à cinq fois plus d'emplois indirects que d'emplois directs.

Les données de la figure 7 constituent des statistiques classiques. L'ajout des emplois indirects et des emplois directs non comptabilisés donnerait lieu à des pourcentages nettement supérieurs. L'éventail de ces emplois comprend aussi bien la fabrication de meubles en bois que les loisirs en forêt. De plus, les données ne tiennent pas compte des statistiques sur l'emploi lié aux forêts présentées dans les rapports d'autres secteurs, comme le tourisme et les services. Les pays membres du Processus de Montréal tenteront dorénavant de fournir des données sur une gamme d'emplois directs et indirects liés au secteur forestier.

Critère 7

Critère 7 : Cadre juridique, institutionnel et économique pour la conservation et l'aménagement durable des forêts

Indicateur 7.4.b – La portée, la fréquence et la fiabilité statistique des inventaires, des évaluations, de la surveillance et des autres renseignements utiles sur les forêts

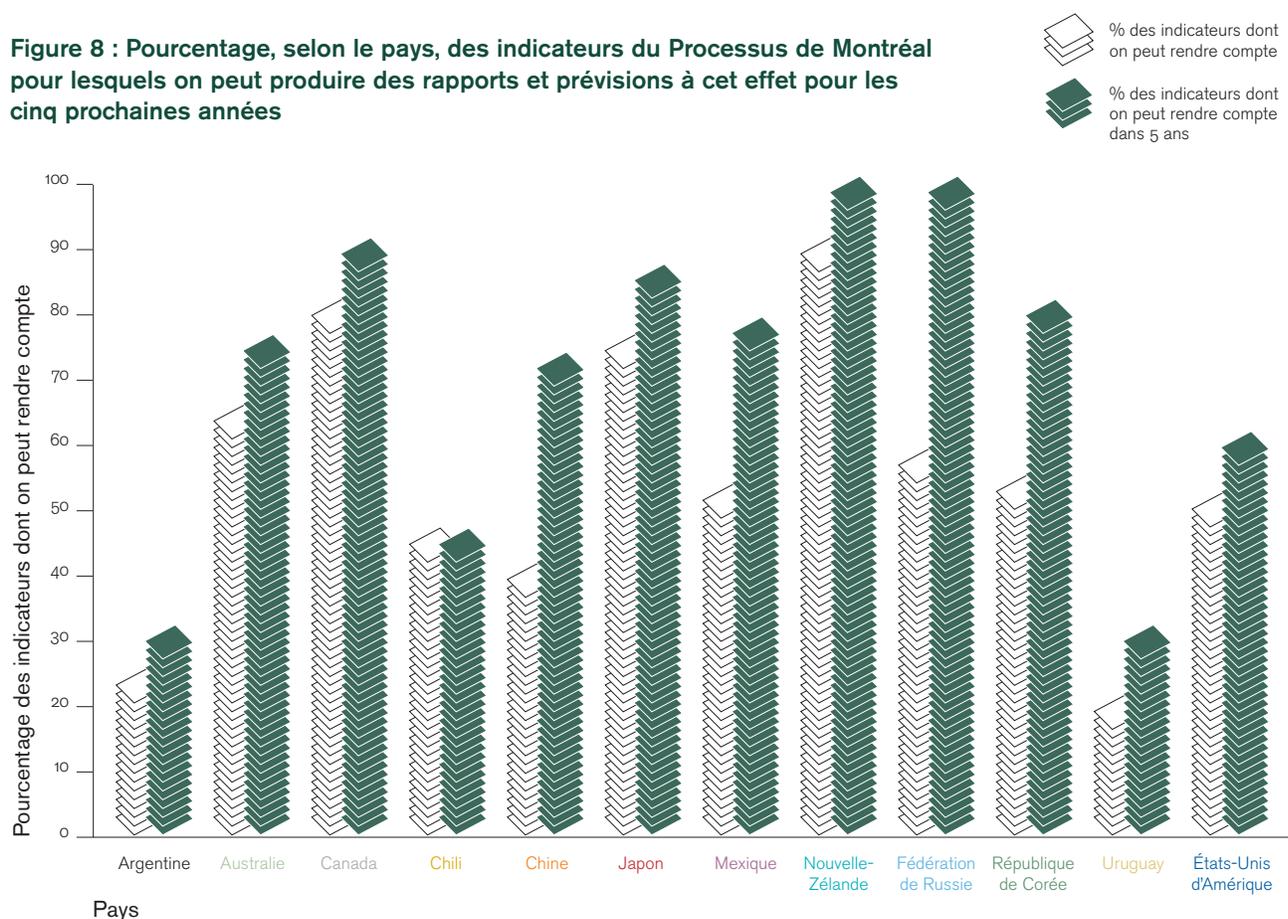
Sans cadre stratégique efficace, on ne peut véritablement réaliser la conservation et l'aménagement durable des forêts, car un tel cadre facilite ces démarches. Il comprend les caractéristiques et les processus sociétaux qui débordent souvent du secteur forestier, mais qui peuvent contribuer aux efforts de conservation, de maintien ou d'amélioration des fonctions essentielles des forêts énoncées dans les critères 1 à 6.

Quand un pays se dote d'un cadre stratégique efficace, il possède la capacité de mesurer et de surveiller les paramètres biologiques,

sociaux et économiques des forêts, d'une manière continue, fiable et convenue. L'information peut ensuite être communiquée aux décideurs et aux parties concernées. Un système de mesure et de surveillance objectif et transparent devrait contribuer à l'élaboration de politiques et à l'obtention d'investissements en vue de promouvoir l'aménagement durable. Les décisions d'intérêt public devraient toujours se fonder sur une information exhaustive, actuelle et objective.

La figure 8 montre le pourcentage des indicateurs du Processus de Montréal pour lesquels les différents pays peuvent produire des rapports, ainsi que les prévisions à cet effet pour les cinq prochaines années. Les pourcentages sont présentés parce que pour bien des pays, il s'avère difficile d'illustrer avec simplicité la portée, la fréquence ou la fiabilité statistique des inventaires nationaux sur les forêts. Ils permettent d'apprécier rapidement la capacité des différents pays d'utiliser les données d'inventaire disponibles pour rendre compte de leur progrès à l'égard de l'aménagement durable des forêts.

Figure 8 : Pourcentage, selon le pays, des indicateurs du Processus de Montréal pour lesquels on peut produire des rapports et prévisions à cet effet pour les cinq prochaines années



Commentaires sur l'information et l'exercice de collecte des données

Actuellement, l'information pour la plupart des indicateurs provient des inventaires sur les forêts. Dans chaque pays, la collecte et l'analyse périodiques sont le fait d'un organisme ou de plusieurs organismes responsables de fournir des statistiques sur les forêts. Il existe deux types d'inventaire : ceux réalisés à partir de placettes d'échantillonnage permanentes et ceux réalisés à partir de données spatiales. La surveillance est une analyse répétitive des paramètres de mesure. L'évaluation consiste à rassembler, à analyser et à publier toutes les données provenant de différentes sources d'information pour inspirer les décisions. L'information provenant des inventaires sur les forêts concerne habituellement l'étendue, la croissance et l'état des forêts.

Observations

Les 12 pays membres du Processus de Montréal ont inventorié leur forêt au moins une fois au moyen de données spatiales ou de placettes d'échantillonnage permanentes. Le nombre de régions forestières intégrées aux inventaires varie d'un pays à l'autre.

Tous les pays possèdent des inventaires fondés sur les données spatiales qu'ils utilisent à des fins de surveillance. Le Japon, la Corée et les États-Unis ont recours à des inventaires basés sur les placettes d'échantillonnage permanentes, que d'autres pays sont en voie d'élaborer. Cette approche, courante en Europe, est réputée plus polyvalente et permet de collecter un éventail plus large de données.

La fréquence et la portée des inventaires forestiers dépendent des caractéristiques des forêts et des besoins des différents pays. Dans la plupart des cas, on réalise un inventaire à des intervalles de 5 à 10 ans. Cependant, les forêts qui subissent des changements rapides nécessitent la réalisation de davantage d'inventaires à l'échelle infranationale. C'est le cas des forêts soumises à une exploitation intensive ou à de rapides changements d'utilisation. Par contre, les inventaires sont moins fréquents pour les forêts épargnées par les changements d'utilisation, par exemple dans les régions septentrionales du Canada.

La capacité de produire des rapports sur les indicateurs varie parmi les pays membres du Processus de Montréal, mais ils prévoient tous l'expansion de cette capacité au cours des cinq prochaines années.

Conclusions, observations et prochaines étapes

A. Disponibilité de l'information

Les résultats des rapports nationaux de 2003 sur les forêts permettent d'établir les conclusions et les observations suivantes.

- 1 Tous les pays ont amélioré leur capacité de produire des rapports sur les forêts à l'échelle nationale, depuis la publication des premiers rapports préliminaires en 1997.
- 2 Malgré les nombreuses différences qui existent entre les pays, la plupart présentent des tendances similaires, comme un ralentissement du recul des forêts face à l'agriculture et à l'urbanisation, une meilleure réglementation visant à protéger les ressources pédologiques et hydriques et le faible nombre d'emplois perdus dans le secteur des forêts par rapport à l'emploi total.
- 3 La capacité en matière de collecte des données et de production de rapports sur les indicateurs varie considérablement d'un pays à l'autre, en raison des ressources institutionnelles, de l'étendue du couvert forestier, de la structure de propriété et du développement économique qui ne sont pas les mêmes partout. Aucun pays ne peut actuellement fournir des rapports pour les 67 indicateurs. La plupart le peuvent pour 50 p. 100 ou plus des indicateurs. Trois pays peuvent produire des rapports pour 70 p. 100 ou plus des indicateurs.
- 4 Un certain nombre d'indicateurs constituent pour tous les pays un défi en matière de collecte des données, et ce, pour l'une ou l'autre des raisons suivantes.

La collecte des données est trop récente, si bien qu'il n'existe pas suffisamment de données nationales pour produire des rapports. Cette lacune s'applique, entre autres, aux indicateurs 6.1b (la valeur et la quantité des produits non ligneux), 6.5a (les emplois indirects) et 6.2c (le nombre de journées-visiteurs réservées aux loisirs et au tourisme relativement au nombre de personnes et à la superficie forestière).

Il n'y a ni coordination des techniques scientifiques de collecte des données sur le terrain ou dans le cadre de l'aménagement, ni convention scientifique sur les méthodes de collecte des données. Il en découle des lacunes en matière d'information qui rendent très difficile la compilation des données infranationales aux fins d'interprétation nationale. Cette lacune s'applique, entre autres, à l'indicateur 6.3a (les dépenses pour la recherche et le développement ou l'enseignement) et aux indicateurs du critère 4 (la conservation des ressources pédologiques et hydriques).

La connaissance scientifique requise pour mesurer certains indicateurs est inexistante ou insuffisante, malgré que ceux-ci concernent un aspect important de l'aménagement durable des forêts. Cette lacune s'applique, entre autres, aux indicateurs 1.c (le morcellement des forêts) et 3.c (la superficie de terres forestières ayant subi des dommages biologiques).

B. Progrès des pays

Les pays membres du Processus de Montréal déclarent que la préparation des rapports nationaux de 2003 sur les forêts a fait considérablement progresser la mise en œuvre des critères et des indicateurs pour l'aménagement durable des forêts, notamment les suivants :

- 1 L'utilisation des critères et des indicateurs pour améliorer la compréhension commune de la notion d'aménagement durable parmi les parties concernées;
- 2 La participation des parties concernées aux activités de collecte des données, une meilleure collaboration entre les parties concernées et le soutien des critères et des indicateurs à l'échelle nationale et infranationale;
- 3 La préparation, l'extension et la coordination des inventaires forestiers et des exercices d'évaluation et la structuration de l'information sur les forêts à l'échelle nationale et infranationale;
- 4 L'utilisation des critères et des indicateurs aux fins de la définition des objectifs, de la planification stratégique et de l'information des décideurs et du public à l'échelle nationale et infranationale;
- 5 L'élaboration de critères et d'indicateurs aux échelons infranationaux pertinents et la préparation de rapports infranationaux pour aider les aménagistes forestiers et les collectivités locales;
- 6 L'établissement de relations avec d'autres secteurs afférents aux forêts, comme l'agriculture et l'environnement, et l'utilisation des critères et des indicateurs du Processus de Montréal pour inspirer l'élaboration de paramètres comparables dans d'autres secteurs, comme les parcs et les ressources minérales.

C. Retombées du Groupe de travail du Processus de Montréal

Tous les pays membres déclarent que le Groupe de travail du Processus de Montréal est un forum international utile pour favoriser la collaboration entre les membres, stimuler les initiatives nationales et favoriser la compréhension globale de l'aménagement durable des forêts et de ses mécanismes d'évaluation. Le partage de l'information, de la connaissance pratique des forêts et de la compétence technique a permis :

- 1 de définir les objectifs communs à réaliser (par exemple la préparation des rapports nationaux de 2003 sur les forêts et du premier rapport préliminaire de 1997);
- 2 d'améliorer la compétence technique en matière de collecte des données et de mesure des indicateurs (par exemple les *Notes techniques du Processus de Montréal*, publication de 1998);
- 3 d'encourager la collaboration bilatérale entre les membres, notamment l'assistance technique;
- 4 d'encourager la collaboration régionale, notamment entre les pays membres du cône Sud (Argentine, Chili et Uruguay);
- 5 d'augmenter la capacité nationale de produire des rapports sur les progrès réalisés à l'égard de l'aménagement durable des forêts;
- 6 d'aider les pays à préciser leurs besoins et à établir leurs priorités pour l'utilisation des ressources techniques et financières aux fins d'évaluation;
- 7 de renforcer la confiance réciproque entre les pays membres;
- 8 de préciser les attentes internationales concernant l'aménagement durable des forêts.

D. Perspectives d'avenir

- 1 Les critères et les indicateurs du Processus de Montréal, adoptés en 1995, sont toujours conformes à la compréhension scientifique actuelle des écosystèmes forestiers et à la mesure des valeurs économiques et sociales.
- 2 La capacité des pays membres de rendre compte périodiquement de l'état de leurs forêts au moyen des critères et des indicateurs devrait augmenter parallèlement à l'augmentation des inventaires nationaux et des initiatives de collaboration entre les organismes concernés.
- 3 Les initiatives de surveillance et les rapports périodiques des pays fourniront de plus en plus l'information sur les tendances nécessaire pour aider les décideurs et les propriétaires à prendre les meilleures décisions à l'égard de l'aménagement durable des forêts.

E. Prochaines étapes

Compte tenu des conclusions énoncées dans les sections A à D ci-dessus et de l'expérience acquise avec les rapports nationaux de 2003 sur les forêts, le Groupe de travail du Processus de Montréal et ses membres se concentreront sur le programme suivant au cours des cinq prochaines années.

- 1 Examiner, améliorer et partager les protocoles d'inventaire de données pour renforcer la capacité de produire des rapports, et mettre à jour les *notes techniques de 1998 du Processus de Montréal*.
- 2 Expliquer davantage les rapports entre les critères et les indicateurs nationaux et infranationaux ainsi que leurs applications, et préparer des documents d'information sur ces applications.
- 3 Examiner les indicateurs du Processus de Montréal en tenant compte de l'expérience acquise avec les rapports nationaux de 2003 et des plus récents progrès en sciences et en technologie et améliorer les indicateurs, s'il y a lieu.
- 4 Stimuler la collaboration technique entre les pays membres, notamment dans des projets bilatéraux et régionaux, pour améliorer la planification stratégique, les évaluations et les inventaires forestiers, ainsi que les initiatives nationales et infranationales d'aménagement des forêts.

Conclusions, observations et prochaines étapes *suite*

- 5 Diffuser les réalisations du Processus de Montréal et améliorer les communications et la sensibilisation avec les parties concernées, les autres processus de critères et d'indicateurs et la communauté internationale.
- 6 Examiner les moyens d'aider les pays membres à rassembler les ressources scientifiques, techniques et financières requises pour établir des stratégies rentables de collecte des données et de production de rapports en vue d'appliquer des critères et des indicateurs, y compris par l'entremise de la FAO, de l'OIBT, du Fonds pour l'environnement mondial et de projets bilatéraux.
- 7 Continuer de rechercher la contribution de toutes les parties concernées dans les pays membres pour favoriser l'engagement des décideurs et l'affectation des ressources à la mise en œuvre des critères et des indicateurs, ainsi que la compréhension des perceptions sur les forêts et des besoins des parties concernées.
- 8 Encourager les universités et les autres établissements d'enseignement à inscrire à leurs programmes d'études l'information la plus récente sur l'aménagement durable des forêts et sur les compétences requises pour l'élaboration et la mise en œuvre des critères et des indicateurs.
- 9 Encourager les organismes nationaux et internationaux à réaliser des travaux de recherche sur les indicateurs difficiles à mesurer, y compris les indicateurs qui concernent la diversité biologique, les produits forestiers non ligneux, le piégeage du carbone et la conservation des ressources pédologiques et hydriques.
- 10 Accroître la collaboration avec les autres processus de critères et d'indicateurs pour partager l'expérience acquise et les connaissances techniques, favoriser le renforcement des capacités, améliorer les communications et la collaboration et concilier les concepts, la terminologie, les définitions et les méthodes de collecte, de stockage et de partage des données.
- 11 Utiliser les critères et les indicateurs pour produire des rapports nationaux sur la progression de l'aménagement durable des forêts destinés aux organismes internationaux qui s'intéressent aux forêts (par exemple le Programme d'évaluation des ressources forestières mondiales de la FAO, le FNUF, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification).
- 12 Demander à la FAO, à l'OIBT et au FNUF d'approuver un ensemble universel de critères fondés sur les critères nationaux établis par les processus régionaux et internationaux existants, pour concilier les travaux des processus, améliorer les communications et la coordination entre les processus et leurs pays membres et faciliter les projets conjoints sur les critères et les indicateurs.
- 13 Encourager, à l'échelle nationale et internationale, l'utilisation des critères et des indicateurs du Processus de Montréal dans d'autres secteurs (comme l'eau, l'agriculture, les parcs, les ressources minérales) et dans les initiatives internationales sur les indicateurs de l'aménagement durable (par exemple la Commission du développement des Nations Unies, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)).
- 14 Inviter d'autres pays de forêts tempérées et de forêts boréales à adhérer au Groupe de travail du Processus de Montréal.

Annexes et liens vers les sites Web

Annexe 1

Premier rapport sommaire du Processus de Montréal sur les forêts 2003 et Rapports nationaux individuels

http://www.mpci.org/rep-pub/2003/contents_f.html

Annexe 2

Critères et Indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales

http://www.mpci.org/rep-pub/1999/ci_f.html

Annexe 3

Publications du Processus de Montréal

http://www.mpci.org/meetings_f.html#publications



Premier rapport du Processus de Montréal sur les forêts
Rapport sommaire de 2003
www.mpci.org